LE SERVITEVR FIDELLE.

D

L'HOMME D'ESTAT.

DIALOGVE.

M. DC. XIV.

SERVITEVR FIDELLE.

MONSIEVR,

Ie vous ſuis ſeruiteur treshumble, j'euſſe penſé faire tort à l'amitié qu'il vous a pleu me teſmoigner juſques icy, ſi j'euſſe laiſſé paſſer le iour de mon arriuée ſans vous venir baiſer les mains, & receuoir vos commandemens.

L'homme d'Eſtat.

Hé ? mon grand amy, que ie vous embraſſe, vous ſoyez le tresbien venu, à quel jeu vous auions nous perdu ſi long tẽps?

Seru. fid. Telles gens que moy, Monſieur, ne ſe perdent pas ſi aiſément : ſi ie l'ay eſté me voicy recouuert pour voſtre ſeruice.

L'hom. D. Mais encor d'où venez-vous ?

Seru. Monſieur : Il y a vn an paſſé que ie ſuis tracaſſant les Prouinces de France, pour certains affaires particuliers que j'ey auois. Bien marry que mon abſence: m'ait oſté le moyen de vous con-

tinuer le ſeruice que ie vous ay voüé de longue main, ie ſuis preſt d'en payer les arrerages, ſi vous auez agreable de vous ſeruir de moy.

L'hom. D. Ie vous remercie de vos honneſtes offres. Faites auſſi eſtat que ſi autrefois vous m'auez veu affectionné à voſtre bien, vous me trouuerez encores porté de meſme affection, aux occaſions qui ſ'offriront de faire pour vous: Mais c'eſt aſſez. Briſons icy les ceremonies, & vous aſſeez, à fin que ie vous entretienne plus commodément. Que dit-on d'où vous venez? Auez-vous veu Monſieur voſtre Maiſtre.

Ser. fid. Monſieur, i'ay eu l'honneur de luy faire la reuerence, n'y a que deux iours à Chaſteau-Roux, comme il montoit à cheual pour la chaſſe, & dés l'heure meſme m'en ſuis venu.

L'hom. D. Ne trouuez-vous point de changement en luy? Ces brouïlleries paſſees n'ont-elles point alteré ſa bonne diſpoſition?

Seru. fid. Il eſt touſiours en meſme eſtat, Dieu mercy: au moins que i'aye peu recognoiſtre, au peu de temps que i'ay demeuré pres de luy. Ce Prince eſt aſſez

courageux , pour resister à toutes fortunes, & prendre la resolution qu'il faut aux choses les plus difficiles.

L'hom. D. Vous l'auez bien laissé au besoin, ne vous en sçait-il point mauuais gré?

Ser. fid. Les Princes de sa qualité ne manquent iamais de seruiteurs & d'assistance: Mesmes en telles occasions que les passees,& puis il sçait assez, que si ie ne me suis lors trouué prez de luy. Ce n'est pas faute de zelle à son seruice: La necessité de mes affaires , m ayant priué de ce bien, auec regret pourtāt de ne luy auoir encores tesmoigné en ces dernieres actions ce que ie luy suis.

L'hom. d'Est. Ouy, mais l'eussiez-vous peu faire en bonne conscience, veu que ces desseins sembloient opposez à la volonté du Roy, qui est vostre premier Maistre?

Ser. fid. Le seruice que ie luy eusse rendu n'eust point esté incompatible auec celuy de mon Roy, sçeust esté celuy du Roy mesmes, il est trop sage Prince, pour entreprendre quelque chose au desaduantage de sa Majesté, sa qualité le couure de ce blasme: Ce seroit s'en

prendre à luy-mesmes, & s'offencer de ses propres armes : Aussi pense-je, qu'à present sa Majesté est assez informee de la pureté de ses intentions, & m'asseure, que le temps qui espreuue toutes choses, fera voir à tout le monde, qu'il n'a esté porté en ceste action, que de l'amour qu'il a pour son Roy, & pour son Estat; Et quant il n'auroit de ce autre tesmoignage, sa prompte obeïssance à se desarmer, est vne preuue manifeste de sa sincerité; Bien qu'il peut entrer en des ombrages, pour voir tousiours sus pied vne armee capable d'offence : neantmoins il n'en a point esté estonné, fortifié de la Iustice & innocence de ses actions, laquelle dés le commencement s'est fait voir telle, qu'elle fait encores par sa retraitte en ses maisons, en attendant les commandemens de son Roy, plus seul que sa qualité ne deuroit permettre.

L'hom. d'Est. A la verité ceste promptitude est vn grand tesmoin de sa iustification : Car ie croy bien que s'il eust voulu se roidir, il eust trouué prou de gens qui eussent volontiers secondé ses desseins, comme en France il n'y en a que trop qui ne cherchent que des pretextes.

Seru.fid.Ie vous en reſpõds, & en puis parler comme ſçauant. Pendant ces tumultes, ie parcourus trois ou quatre Prouinces, & des plus grandes, ie ſçay ce que j'ey veis : mais ſi les affaires euſſent paſſé plus outre, ie crains qu'il euſt par apres eſté bien malaiſé, de retenir les desbauches qui ſe fuſſent veuës. Vous ne penſeriez pas combien de gens eſtoient aux eſcoutes, pour voir le cours de ces grabuges, & n'euſt eſté que le iugement commun eſtoit (ce qui eſt arriué) qu'ils eſtoufferoient à leur naiſſance, nous euſſions veu beau jeu : mais Dieu nous a voulu encores eſpargner pour ce coup, ſon Nom en ſoit loüé. Apres luy nous deuons cela à la prudence de la Royne, & a quelque hõme de biẽ qu'elle a pres d'elle: car chacun ſçait qu'il n'a pas tenu en pluſieurs, & des Principaux de ſon Conſeil, que ces affaires ne ſe ſoient vuidees par le ſang, & Dieu ſçait à quel deſſein ; Mais bien que ie ne ſois pas grand Clerc, ſi me ſouuiens-je auoir leu dans vn autheur familier à telles gens, que pour rendre les Princes irreconciliables, & entretenir diuiſion entr'eux, il leur faut conſeiller de faire quelque tour outrageux à partie

aduerse: Ces pernicieux Conseils estoiēt tirez de là, pour desesperer toutes choses, & mettre le feu par tout, à fin d'establir leurs affaires en cet embrazement. Vous sçauez, Monsieur, que depuis que le glaiue est vne fois tiré hors, que les armes sont fourbies, il est malaisé de les remetre dedans, & à la roüille, il ne faut que donner le bransle aux choses, & elles vont apres comme d elles-mesmes.

L'hom. d'Est. Vous dites vray, le plus asseuré en ces esmotions ciuiles est de suyure la voye la plus douce, & auant le desordre, j'entends à ceux qui veulēt la paix: Car l'outrage que la guerre produit de part & d'autre aigrit tellement les affaires, qu il est apres bien malaisé de les composer, & si on le fait, c'est tousiours auec perte pour le Roy, car le bon Seigneur paye tout: mais ou auez-vous appris toutes ces nouuelles, puis que vous n'estiez pas icy?

Ser. fid. C'est le bruit qui court d'où ie viens, & de la maison de Monseigneur; Vous pouuez penser qu'il en a de bons aduis: Mais s'il plaist à Dieu que le Roy & la Royne puissent gouster ce qui leur en sera dit, ie m'asseure que nous verrons

du chan-

du changement, & que la vergongne de telles gens ſera deſcouuerte.

L'hom.d'Eſt. Vous en parlez auec paſſion, elle eſt excuſable en vn ſeruiteur fidelle tel que vous eſtes.

Ser. fid. Non fay ie vous iure, j'en leue la main au Ciel, toute paſſion eſt vicieuſe, & Dieu m'eſt teſmoin, que le ſeruice de mon Roy, m'eſt plus cher que tout autre: Ie le dis & le diray deuant tous, voire deuant Monſeigneur, & m'en ſçaura bon gré, car ie ſçay qu'il ne veut autre choſe de moy, que ce qui ſe peut legitimement: mais il me faſche de voir qu'il n'y ait plus d'amour, ny de fidelité en France, & que noſtre nation qui de tout temps auoit eu ceſte reputation d'aimer ſes Princes & leur eſtre fidelle, depuis quelques annees en ça ait degeneré de ceſte belle qualité, & ſoit tombee en ſon contraire. Ie ne ſçay d'où nous eſt venu ceſte contagion; mais ie voy qu'elle pullule de iour en iour entre nous, & que les gens d'eſprit meſmes s'en laiſſent infecter à la honte & au meſpris de toute la nation.

L'hom.d'Eſt. Il eſt fort aiſé de nous reſoudre de cela, il n'y a que cinquante ou

ſoixante ans,que ceſte corruption eſt entree vers nous. Auparauant nous ne la cognoiſſions point, elle nous eſt venuë de dehors, & a pris ſon temps dans les minoritez & ieunes ans de nos derniers Roys, leurs peuples les ayment plus tendrement en ceſt eſtat par pitié, Et par conſequent ceux qu'ils voyent ſ'entremettre de leurs affaires, ſans entrer plus auant en cognoiſſance,ſi bien ou mal,de ſorte qu ils ont à contre-cœur ceux qui plus clair-voyans y penſent eſtablir vn ordre par l introductiõ de quelque nouueauté, eſtimans quelque affection qu'ils y apportent, que leurs profit particulier marche touſiours deuant celuy du Roy. Or ce changement ne ſe peut faire ſans bruit, pour l intereſt de ceux qui ont le gouuernement, lequel, eſſayans de ſe conſeruer ne manquent pas de faire brigues oppoſees, & de deſcrier les procedures contraires: Cela leur eſtant de tant plus aiſé, qu'ils le font couuerts de l'authorité du Roy. Or eſt-il que noſtre Eſtat eſtant ſous des Loix d'vne Monarchie hereditaire,il eſt impoſſible qu'autre que les Princes du Sang puiſſent oſer vne telle entrepriſe. Tellement que ſe faiſans

chefs de part, toute la haine va fondre ſur eux, comme autheurs des changemens qui arriuent.

Ser. fid. La condition des Princes eſt donc bien miſerable, puis que meſmes leurs plus ſinceres & plus vtiles actions, emportent vne recognoiſſance ſi eſloignee de leur merite.

L'hom. d'Eſt. Cela leur arriue faute de ſe diſpoſer de bonne heure, & auant que le beſoin leur ſoit venu, à ce qui eſt requis en tout homme de condition ſi releuee, & capable d'entrer en gouuernement. Bien qu'ils ſoient Princes, ſi sont-ils en quelque façon aſſujettis aux peuples, & leur nom deſpend de l'eſtime qu'ils en font. C'eſt pourquoy ie tiens qu'ils doiuent autant qu'il ſe peut honneſtement ſe rendre agreables par toutes ſortes de courtoiſie, d'humanité, & affection iointes auec vne probité non deſguiſee, & amour de Iuſtice: Car il eſt ſans doute que ces belles conditions eſmeuuent infiniment la beneuolence des peuples enuers ceux qui en ſont honorez, & cela leur eſt comme vn vent fort & gaillard en pouppe, qui les pouſſe droitement à l'execution de leurs deſſeins.

Ser. fid. Ie ne doute pas que telles qualitez ne ſoient bien ſeantes & neceſſaires à vn Prince, mais certes elles courent vn grand hazard, puis qu'elles ſont ſujettes, à l'opinion d'vn peuple, lequel donnera auſſi toſt ſon iugement, en faueur de quelqu'vn affectant la tyrannie, qui n'aura que les apparances de ſes qualitez, comme à celuy qui en ſera veritablemēt orné: Car qui eſt l homme à qui la vertu plaiſe, qui puiſſe eſtre agreable au peuple? Ne vous ſouuient-il pas d'vn mot de Demoſthene à ce ſujet, fuyant de ſa ville. O Pallas, pourquoy te plais-tu tant en trois beſtes, la Choüette, le Dragon, & le peuple? Comme ſ'il euſt voulu dire à l'ignorance aueugle, à l'enuie & à l'inconſtance, qui toutes trois ſe renconſtrent en ceſt animal à pluſieurs teſtes? D'ailleurs, il ſemble que ce ſoit ſeruitude à vn Prince, de mettre ſoin à ſe rendre plaiſant & agreable à ceux, ſur qui la nature luy a donné vn tel aſcendant.

L'hom. d'Eſt. Ie ne dis pas qu'il trauaille à imiter les mœurs & le naturel des peuples pour ſ'y former: mais de les cognoiſtre, & vſer enuers eux de moyens honneſtes & licites, par leſquels il ſe les

puiſſe gagner : car ayant en main ceſte aduantage, Il eſt apres fort aiſé à tel Prince, de ramener toutes choſes à l'ordre qui luy sẽble le meilleur, quelque trauerſe qu'on luy puiſſe faire: ceſt applaudiſſement general, donnant terreur & crainte à ceux qui ſ'y voudroient oppoſer ; C'eſt vn des manquemens de quelques-vns de nos Princes. Comme ils ſont naiz tres-grands & eſleuez; Les choſes qui ſont au deſſous d'eux leur paroiſſent ſi petites, qu'ils en font eſtat, comme ſi elles n'eſtoient point du tout, & cela les trompe, les peuples font les Princes, ſ'ils n'auoiẽt point de ſujects ils ſeroient particuliers. De façon qu'il leur eſt bien fort neceſſaire, de viure tellement auec leurs peuples, (s'ils veulent eſtre aimez & obeïs) qu'ils leur facent paroiſtre, qu'ils ne les ont point en meſpris. Ce defaut leur eſt plus important qu'ils ne penſent: Car il arriue quelquesfois que ceux qui ſont bien au deſſous d'eux le ſçachant bien faire, s'authoriſent tellement qu'ils s'égalent à eux, & ſouuent leur font la loy. Si bien qu'il leur ſeroit beaucoup plus vtile de deſpoüiller quelque choſe de ceſte Majeſté, & s'accommoder à ceſte humeur. Par ce

moyen ils feroient d'vne pierre quatre coups, ils en acquerroient nombre de seruiteurs affectionnez, osteroient le moyen de le faire aux moindres qu'eux, affermiroient l'estat en leur maison, & couperoient le pied à la tyrannie. Le deffaut de cest vsage, nous a produit deux changemens en cest Estat: De la race de nos premiers Roys en celle de Pepin, & de celle-là en celle de Huë Capet, & qui prendra la peine de feuilletter nos Histoires, il verra que l'vne des causes de ces changemens, & des principales, a esté la solitude de nos Roys, qui pensans tenir vne Majesté decente à leur dignité, ne se faisoient voir à leurs peuples qu'vne fois l'annee, & encores auec pompe affectee. Cela du conseil de ceux mesmes qui se sont assis sur leurs Throsnes. De sorte que ie tiens estre necessaire à tous nos Princes de communiquer familierement auec leurs peuples, & de fois & d'autre leur paroistre és actions publicques, ou leur vertu & dexterité se peut faire voir: Car ayant vne fois gagné ce poinct de se voir aymez, quelque chose qu'ils facent en suitte, sera receu auec applaudissement de tous: mais il faut com-

mencer par là : Autrement le ſuccez de leurs entrepriſes, ne leur peut venir à ſouhait: Et bien que vous en ſemble?

Ser. fid. Certes, Monſieur, vos raiſons ſont ſi fortes & ſi concluantes, que ie m'y range volontiers ; Ie ne faudray iamais de me tenir à vos maximes, qui auez, & la ſcience & l'experience. Mais ce n'eſt pas tout de le ſçauoir dire, il le leur faut perſuader : Et vous ſçauez qu'elle peine c'eſt de donner aux Princes conſeil qui leur ſoit plaiſant & vtile, car ils craignent infiniment de receuoir & admettre la raiſon, comme vn maiſtre qui leur commande, de peur qu'elle ne leur oſte ou retranche ce qu'ils eſtiment le bien de leur grandeur & puiſſance, en les aſſujettiſſant à leur deuoir.

L'hom. d'Eſt. Pour ce faire, il faut qu'ils ſe diſpoſent à prendre en bonne part les remonſtrances qui leur ſont faites par les ſages & anciens ſeruiteurs de leurs maiſons, à qui ils doiuent donner ce credit, de leur dire franchement ce qu'il peut y auoir de manquement en leurs actions, pour ſe ſoubmettre volontairement à l'obſeruation des regles qui par eux leur ſeront donnees : Car ils doiuent ſçauoir,

que l'homme eſt le plus grand flateur de ſoy-meſmes, & ſpecialement l'homme Prince, leurs qualitez leur enflãt le cœur de vanité & preſomption, qui les empeſche de iuger des choſes ſainement, & ſelon la verité, ſi bien que s'ils ne ſe laiſſent conduire, ils ſe voyent le plus ſouuent trompez. Or ie vous ay dit, qu'il faut qu'ils s'y diſpoſent : car ceſte diſpoſition eſt toute en leur volonté, & qui ne l'aura point il ne peut eſperer choſe qui vaille; Cependant c'eſt vn vice aſſez familier en quelques-vns de nos Princes, & comme hereditaire en leur maiſon : cela prouenant d'vn excez de courage, & de viuacité naturelle en ceſte race, qui les emporte à executer plutoſt qu'à entreprendre. De meſme ſource leur vient ceſte promptitude à prendre l'eſſor, & ſe retirer de la Cour, au moindre meſcontentement qu'ils y reçoiuent, comme ſi leur abſence les y deuoit authoriſer dauantage, & ne conſiderent pas, que par ce moyen ils font beau jeu à leurs ennemis, qui prennent cependant des auantages, qu'il eſt apres bien malaiſé de leur oſter: & à eux de reprendre ce qu'ils ont quitté, ils doiuent ſçauoir qu'auſſi bien qu'au jeu de

jeu de la paulme, qui quitte la partie la perd: Il n'y a rien tel que se tenir prest du Soleil, on en est plus esclairé, il eclypse à mesure qu'on s'en esloigne: il vaudroit bien mieux qu'ils eussent appris à dissimuler les petites offences, & tenir ferme que de les ressentir à la chaude colle, & briser, le temps & la vicissitude des affaires de la Cour, presentant de iour à autre des occasions de se venger, que l'absence fait perdre. D'ailleurs telles procedures augmente bien fort l'audace de leurs ennemis, pour entreprendre de nouuelles offences: Ils estiment que ces fuittes se facent par timidité & par crainte. De là ils viennent au mespris.

Ser. fid. O Monsieur! Ie ne vous puis passer ce dernier poinct sans repliquer: car vous sçauez ce qui se pratique maintenant, & m'asseure que vous serez contrainct de les en excuser: Bien que nos Princes soient de la maison, & par consequent ceux qui deussent auoir plus de part au gouuernement des affaires, si est-ce que la malice de la saison en approche plutost les moindres, qui abusans de l'authorité de ceux qui ont le commandement absolu, taillent & rongnent de tou-

tes choſes à leur appetit, faiſans des ligues entr'eux, pour ſe maintenir en ce credit, & eſloigner de toute entremiſe, ceux, à qui elle eſt deuë naturellement: cela fait que pour ne pouuoir remedier à telles caballes & ne les voir, ils ſont quelquesfois contraincts de ſe retirer en attendant l'opportunité. Autrement que voudriez-vous qu'ils fiſſent? il eſt rude extrémement aux enfans de la maiſon de ſe voir reduicts à paſſer ſous la loy de ceux qui la doiuent prendre d'eux.

L'hom. d'Eſt. Ie le confeſſe; mais ſi ſe doiuent-ils contraindre en cela, & vſer de patience en attendant l'occaſion: Cependant ne laiſſer pas de teſmoigner touſiours de l'affection au bien du ſeruice du Roy, & de l'amour de Iuſtice, au ſoulagement du public, & comme il n'eſt pas qu'en vn ſi grand gouuernement, il ne ſe face quelquesfois des choſes qui biaiſent au deuoir; C'eſt-là où ils doiuent prendre le temps, & ſ'efforcer de les ramener au droit fil, en faire tel bruit que le ſon en ſoit ouy par tout, & ſi le mal importe au general, & qu'il ſoit de telle conſequence qu'il doiue paſſer par l'approbation publique, ils ne doiuent craindre de ſ'y op-

poſer courageuſement, en faire leurs proteſtations bien amples, y deduire leurs raiſons, & au beſoin les rẽdre publiques. Ce faiſant ils donneront d'eux vne bonne odeur à tous & vne crainte, qui fera changer le bien en mal, & en deſpit de tous, les reſtablira peu à peu en leur lieu, où ils ſe pourrõt de tãt plus affermir qu'il y deuront continuer leurs iuſtes actiõs.

Ser. fid. Vous dites bien, mais penſez-vous pas que les Princes auſſi bien que les autres ſujects, n'apprehendent l'authorité du commandement abſolu, & les affronts? Leurs qualitez les en exemptẽt-ils? Ne les y auons nous pas veu aſſujettis par la violence de la ſaiſon? & ſi nous l'auons veuë, ne la pouuons-nous pas voir encores? On ne manque iamais de pretextes pour deſguiſer telles entrepriſes.

L'hom. d'Eſt. Pour cela il faut poſer ce fondement que l'Eſtat ſe gouuerne ſous vne minorité ou ieuneſſe, & qu'ils ayent pour eux la Iuſtice, & la voix publique: car en vne plaine maiorité, cet vſage ſeroit dangereux, le Roy pouuant vſer au gouuernement de ſon Eſtat, de ſa puiſſance abſoluë & propre mouuemẽt. Ce qu'autre ne peut faire ſ'il eſt en minorité. Ie dis

donc en ce cas qu'ils ne doiuent craindre vn tel attentat, cent mil hommes se presenteroient pour leur deliurance, il n'y faut que du courage & de la resolution, comme par exemple. Pensez-vous que si Monsieur le Prince en ces dernieres rumeurs se fust contenté de faire ses protestations contre les alliances d'Espagne, qu'il les eust publiees, & les raisons qui le mouuoient (qui sont tres-grandes) qu'il en eust parlé hautement & resolument (sa qualité luy donne bien ce priuilege) il n'en eust pas remporté autant de gloire qu'il a fait, les ayant retardees par les armes? si eust sans doute, & m'asseure qu'il eust eu plus d'adherens, & d'approbateurs de son actiõ qu'il n'a pas eu; quelques iustes que soient les armes, si elles n'ont la Majesté du Roy en teste, elles sont odieuses: Et est certain que ceux qui sont couuerts de ce titre, ont tousiours l'auantage de leur costé, & l'applaudissement de tous, bien que souuent au destriment public. Ce n'est pas qu'aux extremitez il ne faille quelquesfois vser de ces remedes, & vaut mieux donner ainsi quelque petite incommodité au public, que pour le vouloir trop espargner,

le laiſſer tomber en vne plus grande: Mais ie dis qu'ils ne ſe doiuent faire qu'apres l'vſage de tous autres expediens plus gracieux ; Et croyez que telles douces procedures, ne laiſſent de donner de grands empeſchemens aux fauteurs des aduis contraires, ils y penſent trois fois auant-que d'executer leurs deſſeins. Pour moy ie tiens qu'en telles ſaiſons & affaires les paroles & les eſcrits ont autant de force que les voyes de fait, ſ'ils ſont accompagnez de la preud'hommie de leur autheur, & de la iuſtice de leur ſuject. Ie dis cela, pource que quelque choſe qu'ils facent, il faut que le Roy demeure le Maiſtre, & qu'ils flechiſſent ſous ſon authorité, ou de ceux qui ſ'en couurent, qui fait que leur honneur y demeure engagé, lequel ils ne doiuent hazarder mal à propos. Vous me direz que tels eſcrits ne manquent pas de reſponſes, & que chacun trouue aſſez de raiſons pour donner couleur à ſon fait, Il eſt vray : Mais & les vns & les autres demeurent au iugemẽt des peuples, qui ne laiſſent neantmoins dans tous ſes deſguiſemens, de diſcerner la verité d'auec le mẽſonge, & le bien d'auec le mal: Et ſe diſpoſer en ſuite, chacun

en ſoy, de receuoir les vns & euiter les autres.

Ser. fid. Voire-mais, Ne ſçauez-vous pas qu'il y a des affaires qui demandent la celerité, & l'execution auſſi prompte que la deliberation? Celles-cy (comme j'ay appris) eſtoit de ceſte nature. Monſeigneur ne ſ'eſt retiré qu'apres auoir fait ſes remonſtrances pour la retardation, qu'elles ont eſté repouſſees, & que la reſolution a eſté priſe de marcher: N'eſtoit-il pas temps ou iamais de ſe declarer?

L'hom. d'Eſt. Tels conſeils ne ſ'executent pas ſi chaudemẽt, il pouuoit apres ſes remonſtrãces faire ſes oppoſitions & proteſtations au Parlement, en termes conuenables à perſonne de ſa qualité, & icelles publier, Sçeuſt eſté vn preparatif qui euſt diſpoſé les eſprits des peuples à mieux receuoir le reſte de ſon action: car de le faire apres que le dé eſt jetté, & que l'on a paſſé le Rubicon, cela eſt plutoſt receu pour excuſe d'vne faute commiſe, que pour teſmoignage d'vne ſaine intention. Et puis telles leuees ruinent plus le peuple quelque ordre qu'on y puiſſe donner, que ne feroit vne guerre toute formee: Et cela ne fait que charger la re-

putation du Prince qui les conduit. Il luy faut vn grand & important ſuject, & vn grand teſmoignage de contrainte: Autrement il n'en r'emporte qu'vne maiueillance publique.

Ser. fid. Si eſt-ce qu'en la pluſpart des prouinces d'où ie viens, ſon deſſein à eſté extrememenent bien receu, & meſme ſa procedure: car chacun a ſçeu qu'il ne ſ'eſt porté aux armes (bien qu'il fuſt deſia abſent) qu'apres auoir eſté du tout eſconduit de ſes iuſtes demandes: Et comme vous ſçauez qu'en France toutes choſes ſe ſçauent, on a auſſi fort particulieremẽt deſcouuert d'où venoient ces menees; Et tellemẽt que chacũ à dit que certains Seigneurs de la Cour, qui ont encores bõne part au gouuernemẽt, faiſoiẽt ſous main roidir la Royne, par leur partiſans, à l'execution de ce deſſein, pendant qu'eux faiſoiẽt mine de la porter à la douceur, à fin en cas d'accord de n'en encourir blaſme ny la mauuaiſe grace de nul: Et cependãt lors que la Royne portee d'vn meilleur conſeil, ſ'eſtoit reſoluë à pacifier toutes choſes, trompez de leurs eſperances, ils auroient fait toutes ſortes d'efforts pour l'en empeſcher, comme ſi l'authorité de

noſtre Roy en euſt receu quelque échec: Et c'eſt là que leurs deſſeins ſe ſont deſcouuerts, qu'ils ont fait paroiſtre ce qu'ils auoient au dedans, & de quel eſprit ils eſtoient menez.

L'hom. d'Eſt. On en a bien dit autant de deça, & peut-eſtre eſt-il vray, les grãds ſe ſeruent de tous moyens pour ſ'authoriſer, & ne faut pas douter qu'ils ne fuſsẽt bien aiſes, que Monſieur le Prince fuſt touſiours eſloigné, ſa preſence les offuſque, ils ne ſont que petites eſtoilles pres de ſon Soleil, ſi toſt qu'il paroiſt leur clarté ne ſe remarque plus. C'eſt pourquoy il eſt bien à croire qu'ils n'ont pas manqué de volõté pour retarder ceſt accord: En cela deuous-nous recognoiſtre que Dieu a touſiours ſoin de ce pauure Eſtat.

Ser. fid. Mais cependant quelle pitié de voir dans vne Monarchie, des ſujects, des principaux officiers, former des deſſeins particuliers au deſauantage public? Il eſt à craindre que le plan n'en ſoit anciẽ, & qu'on ne veille rebaſtir ſur les vieilles ruines: Et de fait n'auez-vous pas ſçeu que depuis peu, on a fait courir ſous-main parmy le peuple, certaines Genealogies à l'auantage de quelque maiſon

eſtrangere,

estrangere, & au preiudice de celle de France (desenterrans par maniere de dire toutes les vieilles resueries de Numa pour leur donner cours, lesquelles par la prudence & diligence de la Cour ont esté supprimees:) Cela ne tesmoigne-il pas assez que la vieille caballe se remuë ?

L'hom. d'Est. Est-il possible que cela soit arriué : s'il est ainsi; il n'y a point de doute qu'ils ne resueillent les anciennes pretentions ; de mon ieune âge on fit les mesmes choses. Ce sont sans doute vieux fragmens des Memoires de l'Aduocat Dauid qu'on renouuelle faux meschans pernicieux. O le grand coup d'en pouuoir descouurir les autheurs, pour les punir exemplairement, comme faux tesmoins de faux sujets, & perturbateurs du repos public.

Ser. fid. Ie ne sçay que c'est, & d'où cela vient : mais ie crains qu'il n'y ait rien de bon. Pour moy ie trouue qu'ils ont plus beau jeu que iamais, si les sujects y estoiét disposez.

L'hom. d'Est. Ouy dea, si autrefois on l'a bien entrepris, lors que nous auions quatre Princes viuans de posterité Roya-

le, que nous auions encores vne maiſon fertile en Princes de meſme Sang, tous grands hommes faicts & courageux, que pourroit-on faire maintenant que tout ce grand nombre eſt reduit à quatre ſeulement, & encores la pluſpart bien fort ieunes? car pour les ſujects le temps & l'artifice les y diſpoſe. Nous n'auons encores dans noſtre Eſtat que trop d'eſprits infectez de ce vieil leuain: il ne faut que parler à ces nouueaux apoſtres, comme ils ſçauent prendre quand ils veulent toutes ſortes de viſages: auſſi ont-ils l'artifice d'y transformer les peuples, & au beſoin trouuer des expediens pour ſe deffaire des Princes. Mais nous auons a eſperer que noſtre Roy, qui par la grace de Dieu nous promet beaucoup de ſoy, ſuiuera en cela les maximes du feu Roy ſon pere, & ſçaura bien deſtruire par ſa prudence & ſon courage telles menees, & les entrepreneurs d'icelles: Leur tenant la bride ferme, & ne les authoriſant que bien apoinct; il y a de ce frayé vn chemin grand ſpacieux fort aiſé à ſuiure, il eſt à eſperer qu'il ne ſ'en voudra deſtraquer: C'eſt vne des choſes qui luy doiuent eſtre le plus repreſentees

par ceux qui auront l'honneur de ſon oreille, à fin que ſon Eſtat ne retõbe dans le precipice, d'où le feu Roy ſon pere l'a releué.

Ser. fid. Cela ſeroit à eſperer, ſi nous eſtions ailleurs qu'en France. Mais à preſent tout y eſt corrõpu, il n'y a plus de fidelité, plus de loyauté à sõ Roy, plus d'amour de ſa patrie : Autant de grands, autant de petits Roys; Beaucoup d'entre-eux aiment l'Eſtat, mais pour le conuoiter, pour en ſouhaiter la tyrannie : il n'y a plus de meſure en leurs deſirs, les Miniſtres ſe laiſſent corrompre, ils ſont à qui plus leur dõne, ils diſẽt au moins la pluſpart comme Iudas: Combien me voulez-vous donner & ie vous le liureray : le baſtimẽt de leurs affaires n'eſt iamais accomply que par la ruine de leurs Maiſtres. Monſieur, Mõſieur : Croyez qu'il faut bien cercher pour trouuer vn homme de bien.

L'hom. d'Eſt. Vous vous trompez, il y en a nombre en Frãce, gens qui ont l'ame frapee à la vieille marque, qui portent aſſez de deſplaiſir de ce qui ſe paſſe : mais ils ſouſpirent ſans dire mot; Nicodemites d'Eſtat qui pouſſent la ſaiſon de l'eſpaule,

esperans que celle-cy en produira quelqu'autre plus raisonnable & plus libre.

Ser. fid. Ouy-mais, il y a du vice en ce temporizement, cependant tout se perd. Est-il possible qu'il ne se trouue pas vn Caton, à qui le tesmoignage de sa probité & preud'hommie donne le courage & la hardiesse de dire franchement les choses comme elles sont? sans terquiercer? sans biaiser? I'espere que si fera & d'auantage, que le disant, Dieu luy donnera efficace de le persuader, au grand bien de nostre Roy, & de son Estat. Ce seroit honneur de mourir pour ceste liberté. Curtius & Decius qui se deuoüerent volontairemẽt pour le salut de leurs païs, en ont remporté telle gloire, que leur nom n'en mourra iamais: cest acte ne meriteroit pas vn moindre tombeau. Ceux-là par leur mort deliurerẽt vne ville & vne armee seulement; Et ceux-cy vn Estat, composé de plusieurs milliers de villes, & de plusieurs millions d'hommes. Croyez, Mõsieur, que si Dieu n'a pitié de nous, nous sommes en danger de n'estre pas à couuert de tous maux. Feu nostre Grand Roy, auec tant de peines, tant de sueurs, tant de hazards de sa

personne, nous auoit acquis vne paix de vingt annees: Et il ſemble que nous courions à toute bride pour en rechercher le trouble? Grand malheur, que nous ne pouuons demeurer en repos. Les peuples cepẽdant n'entendent point ces menees, ils n'y contribuent point. Cinq ou ſix eſprits broüillons & ambitieux, conuoiteux de choſes nouuelles ruinent ceſte harmonie: Sera-il dit qu'vn ſi grand peuple ſuiue la paſſion de ſi peu de gens? N'auez-vous pas encores ſçeu ce qui ce dit des pratiques qui ſe ſont depuis peu deſcouuertes en Poitou, l'execution deſquelles nous faiſoit r'entrer infailliblement dans les meſmes troubles ciuils, deſquels par la grace de Dieu, & la valeur de feu noſtre Grand Roy, nous auons eſté deliurez? Qui vous meut eſprits inquiets pendant la minorité & bas âge de noſtre Roy, d'attenter ſur les membres de ſon Eſtat, & luy faire courir fortune? quelle excuſe legitime luy pourriez-vous donner eſtant en âge de vos attentats, ſ'ils luy cauſoiẽt vne maladie generalle? quel intereſts y auez-vous? eſt-ce que vous n'auez pas aſſez de ce que vous poſſedez de la liberalité de

nos Roys, si vous n'y adjoustez de l'vsurpation ? Vous vous trompez, vous vous trompez grands Colosses, vous conceuez des montagnes : mais vous n'enfanterez qu'vne souris, vous n auez pas affaire à des Princes qui se laissent mener par les oreilles; Ceux-cy ont bec & ongles:ils sçauront bien auec les bons sujects de l'Estat ruiner vos desseins, & vos maisons, si vous vous esgarez. Nos Roys vous ont fait ce que vous estes, il leur est aussi aisé de vous deffaire. Ceste famille, bien que petite en nombre maintenant, si a-elle les promesses de longue posterité, & de l'Empire du monde. Ie dis ceste maison qui ne nous produisit iamais que de grands Princes, sages, courageux, autant d'Hercules que de personnes, pour destruire les monstres de nostre Estat, & luy continuer la paix que nostre Grand Hercule Gaulois, nostre deffunct Grand Roy luy a acquise. Pardonnez-moy, Monsieur : Ie me suis sans y penser, laissé emporter à vn excez d'affection, outré de voir que ceux qui n'ont iamais causé que du mal en l'Estat, non contens trauaillent encores de iour en iour pour en aduancer la ruine entiere:

Et ne cesseront qu'ils ne l'ayent fait, si Dieu n'y met la main.

L'hom.d'Est. Comment vous parlez? Et si quelqu'vn vous escoute? ne sçauez-vous pas que les grands ont les mains longues? Tous vos compagnons de seruice sont-ils portez de mesme affection qui vous semble estre au bien public?

Ser. fid. Monsieur, Ie n'ay que craindre, ce me seroit gloire de mourir pour vn si haut suject. Ie suis le moindre des seruiteurs de Monseigneur, & de qualité & de zele: Nous sommes tous nourris en ceste volonté, d'espandre volontairemẽt nostre sang, pour nostre Roy, pour l'honneur & grandeur de sa Couronne, & le ferons de tresbon cœur aux occasions; Si le Maistre est porté de ceste affection, que doiuent estre les seruiteurs? Et puis c'est l'interest de Monseigneur, n'est-il pas de la maison? n'est-il pas capable de la succession? Ce luy sont des obligations estroites, desquelles il ne luy est ny honorable ny vtile de se desgager: Il n'y a que la mort qui l'en puisse desobliger; quelle manie de penser qu'vn Prince de ceste qualité, fust si perdu d'entendement que de s'opposer à son bien propre, mettre

le feu dans sa propre maiſon, & comme s'enſeuelir dans les ruines de ſa famille? Ce ſont des artifices du temps paſſé qu'on renouuelle: Ainſi auoit-on taſché de diffamer l'auguſte nom de nos derniers Princes, peres de ceux qui nous reſtent: ainſi veut-on faire le leur: Ce ſont les meſmes Conſeils, n'en deſcouurez pas la ruze?

L'hom. d'Eſt. Ie ne ſçay pas ou vous auez eſté nourry, mais à vos diſcours, ie ne vous trouue pas ignorant de noſtre Hiſtoire, & la ſçauez appliquer à propos & ſelon le ſujeſt. C'eſt la verité que ceux qui ont cy deuant tant broüillé ce pauure Eſtat, ont vſé des meſmes moyens qu'on commence de pratiquer, ils iugerent bien dés l'entree, qu'il leur eſtoit impoſſible d'executer leurs deſſeins, tant que les Princes du Sang ſeroient prez de nos Roys: Auſquels par le moyen de leur qualité, ne pouuoit eſtre refuſé l'acces de leurs perſonnes, & l'entree de leurs Conſeils. Pour y remedier, ils cauallerent ſi bien les eſprits de nos Roys, que les meſmes Princes furent contraincts par les mauuais traittemens qu'ils receuoient en leurs Cours, de s'en eſloigner: Et par ce

moyen laiſſer à leurs ennemis, le gouuernement abſolu de toutes choſes, leſquels ne perdans point de temps, ne ſe contenterent pas de leur abſence : Mais encores par toutes ſortes de libelles diffamatoires qu'ils faiſoiẽt courir parmy le peuple, taſchoient de diffamer leur nom, comme s'ils euſſent eſté les autheurs de tous les maux qu'eux-meſmes nous produiſoiẽt, leur amaſſant par cet artifice toute la haine qu'ils deuoient porter ; & eux qui cependant demeuroient prez de nos Roys, s'en acqueroient la reputation de fidelles & affectionnez ſeruiteurs : ſi l'iſſuë de la tragedie ne nous euſt fait voir, qu'ils ne les embraſſoient que pour les eſtouffer. C'eſt auſſi ce qui doit rendre nos Princes ſages par l'exemple qu'ils ont de leurs peres, nos Roys, pour ne mal-traitter les Princes de leur Sang, & n'authoriſer à leur preiudice ceux qui ne ſont que ſeruiteurs de la maiſon, & partant de tout poinct leurs inferieurs. Les Princes pour ſeruir cordialement le Roy, & ne s'en eſloigner, à fin de luy eſtre Colomnes aſſeurees pour ſon affermiſſement. Si j'eſtois capable de leur donner conſeil, ie les prierois de ſe reſſouuenir de ces cho-

ſes. De trauailler à ſe rendre agreables au Roy leur Seigneur. Se concilier l'amour des peuples par quelque acte ſignalé de Iuſtice en leur faueur, & autres teſmoignage de bien-veillance. Careſſer la Nobleſſe vertueuſe, & faire pour elle. N'abandonner la Cour pour iamais, ſ'ils n'y ſont de toute force contraincts,& par des grands & importans ſujects, & encores apres leurs plaintes & publiques & particulieres. Ne paroiſtre trop enclins au biẽ de leurs affaires. En leur train, n'eſtre ny trop prodigues, ny trop mecanicques: (l'vn engẽdre l'ẽuie & l'autre le meſpris,) mais ſur toutes choſes ne mépriſer les cõſeils des ſages: Ains ne riẽ faire ſãs l'auoir au prealable deliberé auec eux. Si le Prince eſt muny de ſes qualitez, ie croy qu'il ne peut pericliter; Mõſieur voſtre Maiſtre en a vne grande partie: les autres il ſe les peut acquerir par l'exercice: ſon grand naturel luy dõne ceſt aduantage de pouuoir tout s'il le veut;& j'eſpere qu'auec l'âge il ſ'y diſpoſera pour ſon biẽ,pour celuy du Roy,& pour le public. Si vous le voyez,vous luy pourrez témoigner qu'ẽ Frãce il a encores des ſeruiteurs qui luy ſont incogneuz, & qui luy ſouhaittent auec

passion, sous l'authorité de nostre Roy, tout le bien grandeur & prosperité que merite vn si grand Prince.

Ser.fid. Monsieur, ie vous en remercie, ie luy en feray le rapport, si j'ay l'honneur de le voir; Asseuré qu'il ne sera mesco-gnoissant vostre affection, aux occa-sions qui s'offriront de le vous tesmoi-gner. Cependant, excusez-moy, si la nuict me contraint de prendre congé de vous. Ie suis vostre seruiteur tres-humble.

FIN.